



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par :

Délégation à la Sécurité Routière

Maitre Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Paris, le

Réf. :

14 AVR. 2021

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M.

Après enquête auprès de l'autorité judiciaire compétente, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 1^{er} et 12 septembre 2017 ont été extraites.

De ce fait, son permis de conduire est doté de quatre points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministère de l'Intérieur
et par dérogation,
**l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire**